

Affaire du cercle de jeux Concorde: vingt prévenus renvoyés devant le tribunal

LE MONDE | 24.04.2012 à 11h24 • Mis à jour le 24.04.2012 à 11h27

Par Yves Bordenave

C'est l'histoire d'un cercle de jeu parisien au nom supersonique qui a défrayé la chronique du banditisme corso-marseillais en 2007. Vingt personnes impliquées dans l'affaire du Cercle Concorde, dont quelques figures du banditisme corso-marseillais, comparaitront devant le tribunal correctionnel de Marseille. Les prévenus répondront d'"abus de confiance", d'"abus de biens sociaux", de "fausse déclaration d'ouverture d'un cercle de jeux", d'"extorsion d'engagement", de "détention d'armes", le tout "en bande organisée". Les dates de ce maxi-procès prévu début 2013 n'ont pas encore été fixées.

Comme le souligne l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel rendue le 5 avril et dont *Le Monde* a eu connaissance, "ce dossier est celui d'un affairisme sournois et assassin (...). Deux des reîtres identifiés par les enquêteurs comme ayant prêté leur concours et leur réputation aux investisseurs discrets mais exigeants du Cercle seront assassinés. Un troisième sera assassin".

UN BANQUIER SUISSE "INTERLOPE" ET UN HOMME D'AFFAIRES CORSE "AYANT PROSPÉRÉ DANS (...) LA FRAUDE FISCALE"

Il y a six ans, un banquier suisse "interlope", François Rouge, 51 ans, allié à un homme d'affaires corse "ayant prospéré dans le sud de l'île et la fraude fiscale" aujourd'hui en fuite, Paul Lantieri, 49 ans, décide de relancer le Cercle Concorde, un établissement de jeu sis 14, rue Cadet dans le 9^e arrondissement de Paris. En marge des parties de poker et afin de satisfaire l'appétit des joueurs, le duo ouvre un restaurant - LeRich - qui jouxte les tables de jeu. Paul Lantieri s'associe à la famille Raffali, dont Edmond, le père, mort depuis, originaire de Corse-du-Sud, a déjà dirigé le cercle jusqu'à sa fermeture en 1988.

En 2005, Edmond, qui a obtenu du ministère de l'intérieur l'autorisation de rouvrir le Cercle, en confie officiellement la gestion à ses fils, Jean-Marc et Philippe. Toutefois, s'il n'apparaît pas officiellement dans l'organigramme, le vieil Edmond, qui entend conserver la maîtrise de l'affaire, œuvre en sous-main. En même temps qu'elles lèvent des fonds, les deux parties passent un accord au terme duquel les Raffali, qui ont apporté l'autorisation administrative, se voient attribuer 10% des parts. Le reste revenant au duo Rouge-Lantieri.

Las. Les relations entre Lantieri et Raffali vont très vite se détériorer. Les Raffali demandent davantage que leurs 10%. Le conflit entre les deux camps s'envenime. Pour impressionner ses rivaux, le clan Raffali appelle en renfort une équipe de malfrats corses.

Depuis le début des années 2000, Ange Toussaint Federici, dit ATF, règne à la tête du clan "des bergers de Venzolasca" sur la plaine orientale. ATF, alias Santu - incarcéré pour assassinat dans un autre dossier, depuis janvier 2008 -, et sa bande ont fait fortune dans le braquage à main armée. Avec son frère Jean-François et son lieutenant Jacques Buttafoghi

- assassiné en novembre 2009 -, ils cherchent à s'implanter dans le monde des jeux. En 2007, ils n'auront de cesse de prendre le contrôle du Concorde.

"LE CERCLE N'ÉTAIT RIEN MOINS QU'UNE CORNE D'ABONDANCE, SUSCITANT TOUS LES APPÉTITS"

Pour protéger leurs intérêts qu'ils estiment à juste titre menacés, François Rouge et Paul Lantieri font appel à un parrain marseillais que l'on croyait rangé, Roland Cassone, 68ans, et à un vieux truand, marseillais également, spécialisé dans *"le recouvrement des créances"*, Marcel Ciappa. Celui-ci sera tué au fusil de chasse sur son lit d'hôpital en septembre 2007, à Aubagne.

Enfin et comme en désespoir de cause pour *"récupérer ses billes"*, François Rouge se rapproche de Paul Barril, l'ex-gendarme reconverti dans le business de la sécurité, qui se trouvera sur le banc des prévenus pour *"association de malfaiteurs en vue de la commission du délit de corruption"* après avoir fait plus d'un mois de détention provisoire de décembre 2007 à janvier 2008. Rien ne va plus entre les associés qui s'accusent de se flouer les uns les autres. Les réunions au sommet de cette équipée mafieuse organisées dans les salons du Ritz à Paris n'y changent rien. En mai 2007, Paul Lantieri et Philippe Raffali en viennent aux mains.

L'affaire du Cercle Concorde éclate en novembre 2007. Elle commence par la fermeture de cet établissement de jeu qui avait rouvert dans le faste et sous les ors en 2006, après une interruption d'activité de dix-huit ans. Lorsqu'en novembre 2007, les enquêteurs perquisitionnent au Cercle, ils découvrent une double comptabilité opaque. *"Le Cercle n'était rien moins qu'une corne d'abondance, suscitant tous les appétits et justifiant toutes les méthodes"*, relève le juge marseillais Charles Duchaine dans l'ordonnance de renvoi. Chaque mois, plusieurs centaines de milliers d'euros étaient détournés; les responsables du Cercle s'attribuant des rémunérations illégales dissimulées par des manipulations comptables. Entendu lors de sa garde à vue, François Rouge reconnaît *"avoir compris après coup que figuraient dès le début parmi les ayants droit économiques du cercle, Jacques Buttafoghi et Jean-François Federici"* qu'il qualifie de *"deux escrocs"*. Autrement dit, François Rouge admet que l'équipe Federici a mis la main sur le Cercle. Au final, il apparaît que le Cercle Concorde n'avait plus rien à voir avec sa raison sociale telle qu'inscrite dans ses statuts: *"promouvoir l'idéal républicain"*.

Yves Bordenave